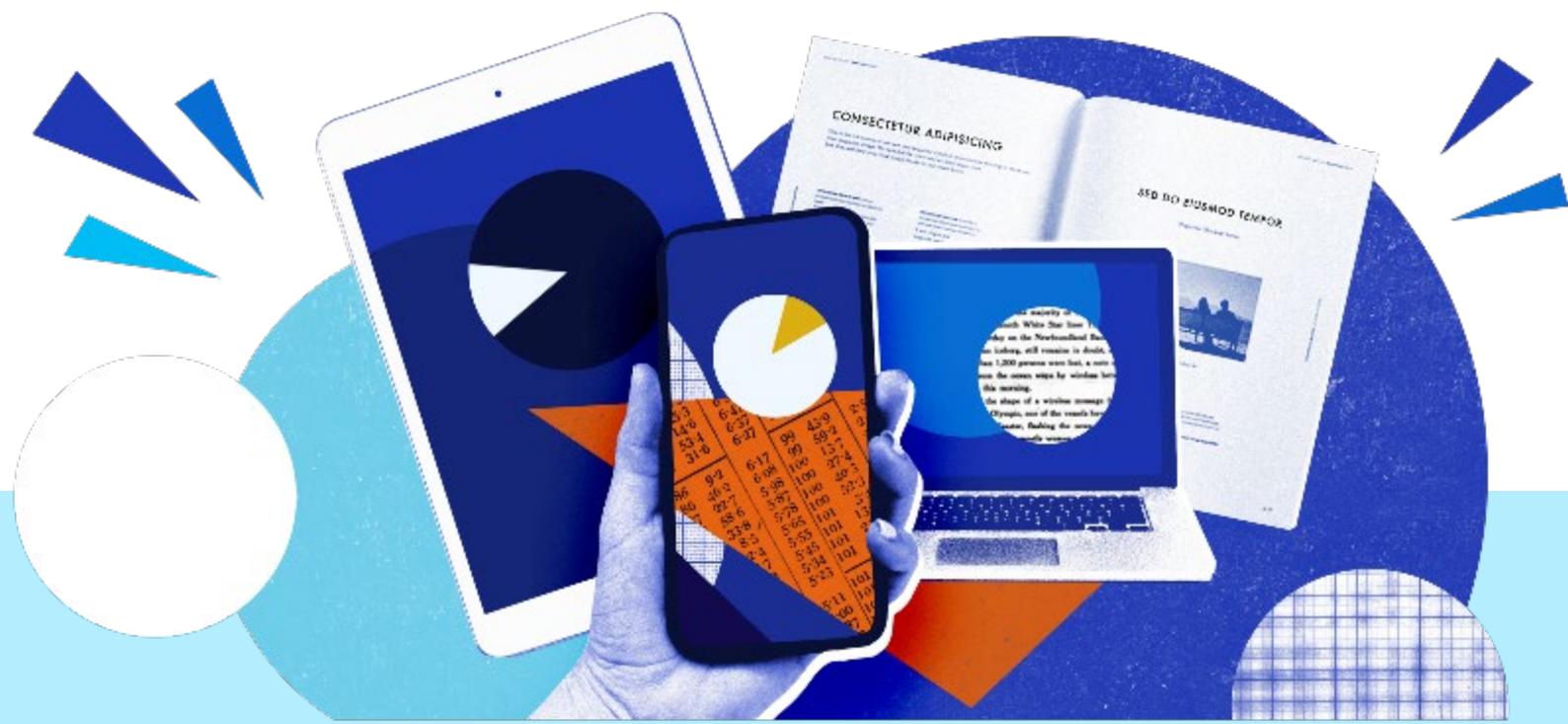


LES CERTIFICATIONS NUMERIQUES

LES SITES AJL



LE TIERS CERTIFICATEUR HISTORIQUE DES MEDIAS

LABELLISER, CONTRÔLER, CERTIFIER, PUBLIER

- > L'ACPM est la seule organisation capable de fournir au marché des **données unifiées et certifiées sur la fréquentation exhaustive des contenus médias** (site, application, audio digital, affichage digital)
- > L'ACPM définit en concertation avec le marché **les règles de contrôle** et harmonise les indicateurs de dénombrement de chaque média
- > Toute certification se base sur **la labellisation préalable d'outils de mesure ou de diffusion** respectant un cahier des charges exigeant

FAIRE CERTIFIER LES CHIFFRES DE VOS CONTENUS MEDIAS PAR L'ACPM VOUS PERMET DE :

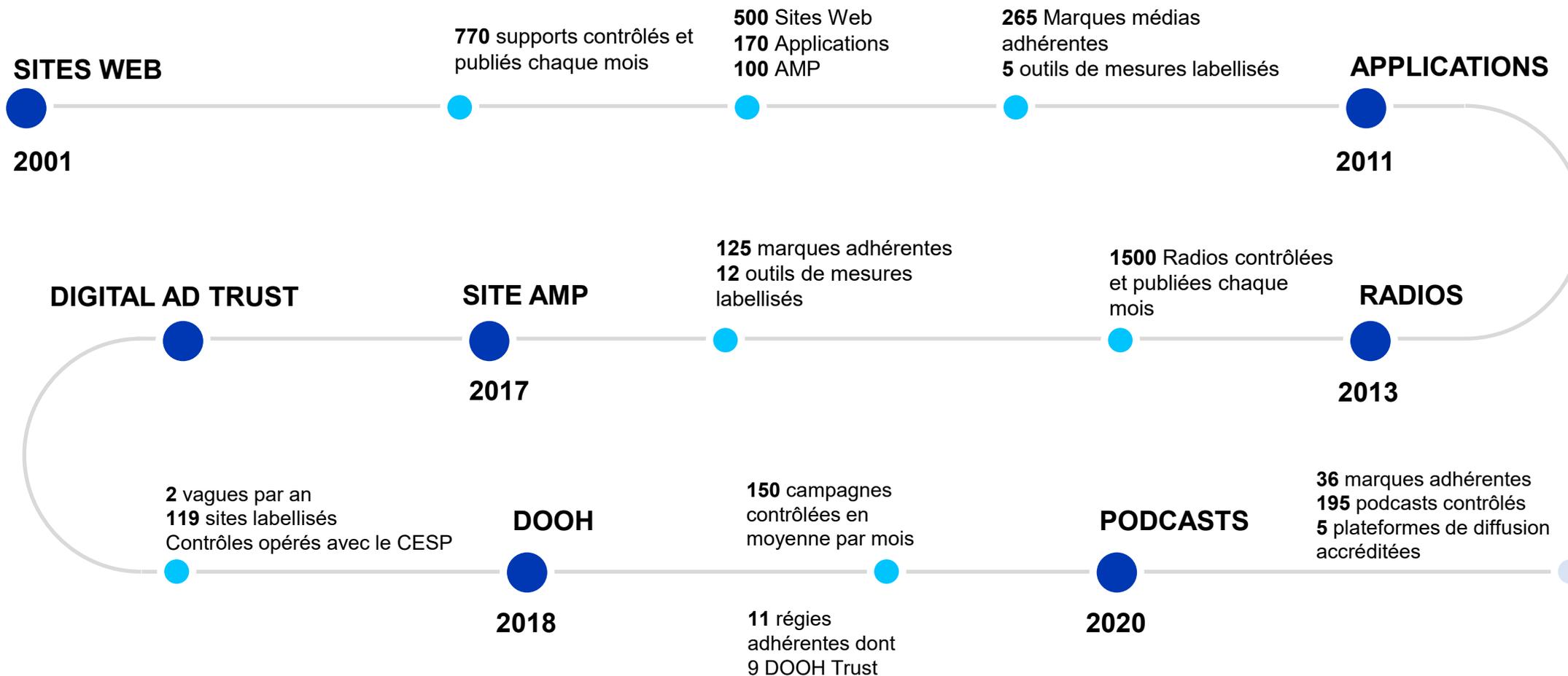
Valoriser vos contenus médias (sites, applications, audio digital) sur le plan éditorial et publicitaire

Participer à la professionnalisation du marché, en répondant aux attentes des annonceurs et des agences médias

Vous comparer sans ambiguïté aux autres acteurs du marché

Gagner en visibilité et en reconnaissance

LES CERTIFICATIONS NUMERIQUES



ACPM, PAS MESUREUR MAIS CERTIFICATEUR

L'ACPM est le seul certificateur à être basé sur les règles internationales IAB permettant ainsi de proposer aux éditeurs une mesure comparable et fiable des téléchargements de Podcasts.



LE PRINCIPE DES LABELLISATIONS DES OUTILS DE MESURE

Tout éditeur souhaitant certifier les chiffres de ses contenus médias doit au préalable être mesuré ou être diffusé via un outil labellisé par l'ACPM.

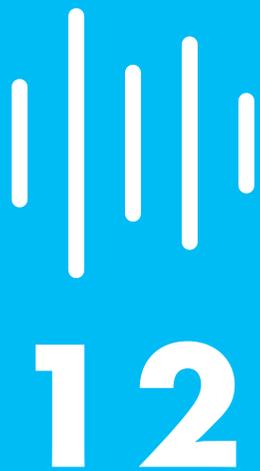
L'ACPM labellise les outils de mesure et de diffusion, afin que les mesures et les contrôles s'effectuent dans le respect des normes internationales.

Les outils de mesure labellisés respectent ainsi l'ensemble des critères exigés par les cahiers des charges de l'ACPM.

QUELQUES CHIFFRES



nombre d'outils de
mesure labellisés sur la
fréquentation des
Sites & Application



C'est le nombre d'outils de
diffusion labellisés sur les
Radios



nombre d'outils de
diffusion labellisés sur
les Podcasts

LA CERTIFICATION SITES & APPLICATIONS

01

SON FONCTIONNEMENT

Depuis 2001, l'ACPM contrôle la fréquentation des sites et des applications. Les chiffres communiqués chaque mois au marché sont devenus la référence de la fréquentation des marques numériques en France. Ils sont aussi utilisés dans le dispositif des principales études d'audience.

Les podcasts sont publiés sous forme de classements mensuels

L'éditeur bénéficie également d'un espace dédié avec son procès verbal mensuel.

C'est aujourd'hui plus de 250 marques numériques qui sont certifiées chaque mois.

Sites : Evolution de la fréquentation sur les principales thématiques - été 2021		ACPM FRÉQUENTATION	
Thématiques	Visites été 2021 (juillet - août)	Evol vs été 2020	
 Sport	377 204 035	+53%	
 Art de vivre	23 114 037	+40%	
 Météo	87 654 094	+32%	
 Société	789 823 380	+22%	
 Famille / Santé / Bien-Être	50 026 070	+5%	
 Divertissement	372 893 941	+4%	
 Economie / Finance / Juridique	154 423 685	-1%	
 Actu / Information Généraliste	3 047 070 978	-2%	
 Immobilier	82 592 484	-6%	

Sur le périmètre des sites grands publics certifiées par l'ACPM (périmètre constant)

02

LES CLASSEMENTS

Plusieurs classements sont établis et communiqués mensuellement dont:

- Classement Marques numériques
- Classement Sites (sites fixes, mobiles ou AMP)
- Classement Applis (appli mobile, appli tablette)

Une distinction est effectuée sur les téléchargements France et téléchargements Etranger.

Ces classements ont été établis en concertation avec l'ensemble des acteurs du marché.

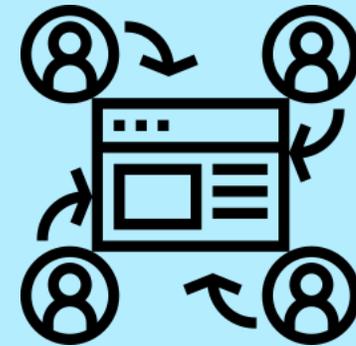
INDICATEURS ET REGLES DE MESURE

Les conventions sont définies avec le Marché lors de Commissions, dans le respect des normes internationales.

VISITE : acte de consultation d'au moins une page du site web fixe ou mobile effectué par un même visiteur depuis un terminal connecté fixe ou mobile. Une absence d'activité excédant trente minutes vaut pour fin de la visite.

VISITEUR : c'est l'identification d'un terminal connecté disposant d'un Navigateur Web pour le site web fixe ou d'un Smartphone connecté disposant d'un Navigateur Mobile, sans distinction de lieu et de mode de connexion, sur la période observée.

PAGE VUE : téléchargement complet du contenu principal (éditorial/publicitaire) d'une page du site web fixe ou mobile sur le terminal du visiteur identifié



- **Périmètre** : l'éditeur déclare le périmètre mesuré (noms de domaine, adresses IP internes à l'éditeur qui doivent être exclues,...). Tout nom de domaine non déclaré ne sera pas pris en compte.
- **Robots** : L'outil de mesure doit éliminer de tout comptage le trafic généré par les « robots » (ou « spiders ») en se basant sur l'adresse IP, l'User Agent ou toute autre donnée à disposition de l'outil et permettant la reconnaissance d'un visiteur comme tel.

INTEGRER LES CLASSEMENTS SITES & APPLIS

Tout éditeur de marques numériques (sites / applis) peut faire certifier ses chiffres et participer aux classements de L' ACPM.

01

CHOIX DE L'OUTIL DE DIFFUSION

- Être mesuré par un outil labellisé ACPM : Adobe, At Internet, GA 360, Smartprofile, Wysisstat

03

LE CONTRÔLE

- L'ACPM contrôle notamment ce qui est déclaré par le mesureur et ce qui est calculé via les logs par l'ACPM.

02

LA DECLARATION

- L'Éditeur a l'obligation de déclarer sur l'honneur dans le document prévu à cet effet (DSH) l'ensemble des Podcasts liés au périmètre soumis à la certification.

04

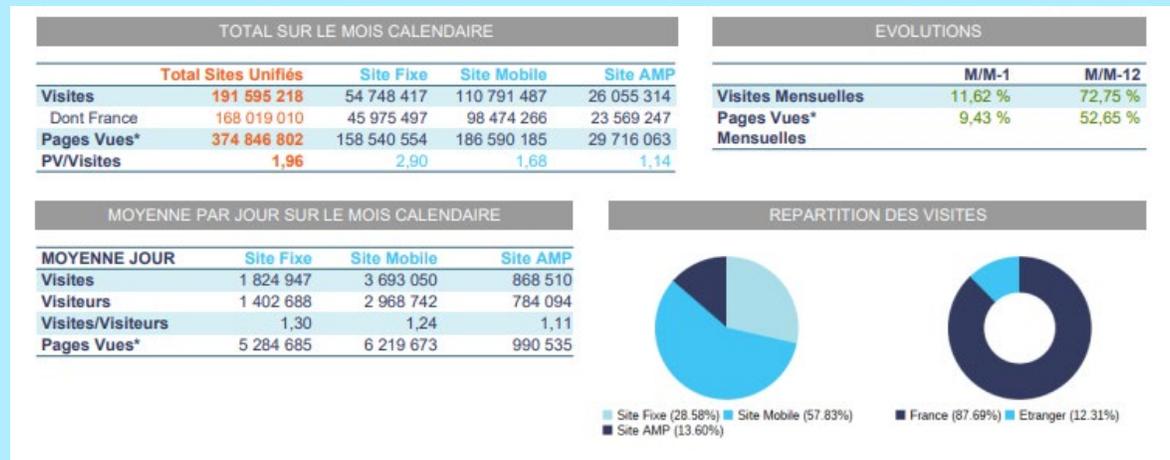
LA PUBLICATION MENSUELLE

- Certification des chiffres et publications dans les classements ACPM, sous forme de procès-verbal et dans le décisionnel.
- Gain de visibilité par la création de tops et de relais sur les réseaux sociaux avec en plus, un envoi des classements sur une base de près de 25.000 prospects.

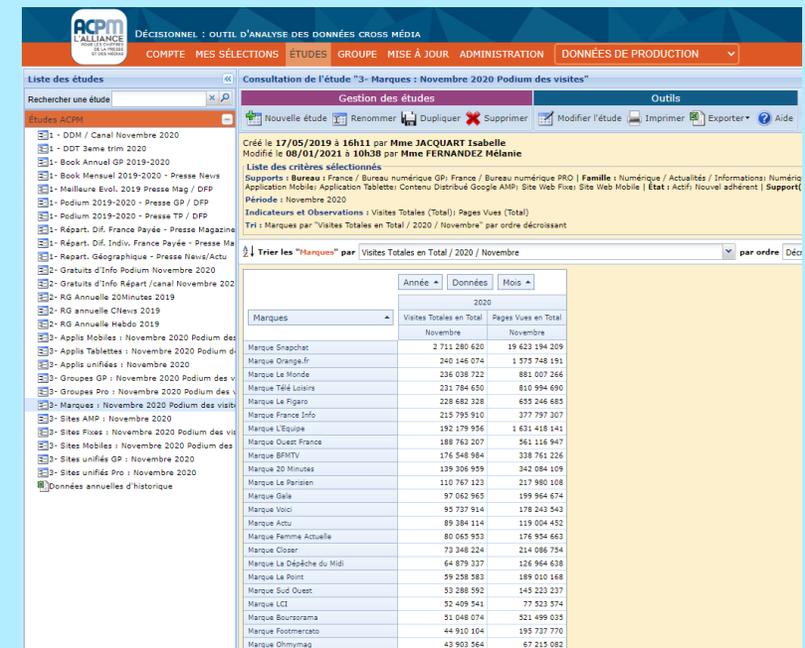


Les services pour les éditeurs de marques numériques

Accès à un espace éditeur, avec mise à disposition d'un procès-verbal mensuel :
une vue synthétique et certifiée de la fréquentation de la marque numérique, de chacun des supports la composant, et de leur évolution.



Accès à un service « le Décisionnel* » permettant aux éditeurs de retrouver leurs chiffres et ceux de leurs concurrents pour faire des études.



+ Classements disponibles sur le site de l'ACPM, et intégration aux communiqués de presse envoyés mensuellement au marché.

* Option payante

Option des annexes géographiques certifiées pour les services de presse en ligne* (SPEL)

L'ACPM propose aux éditeurs de sites de presse en ligne, de disposer de la **certification de la répartition géographique** de leurs visites par région. Cette annexe géographique certifiée permet à l'éditeur de demander à une préfecture à être admis sur la liste **des supports habilités à recevoir des annonces légales** dans un département.

Déclaration de la répartition géographique :

L'éditeur déclare 2 fois par an sa fréquentation départementale semestrielle à l'aide des chiffres remontés par son outil accrédité ACPM. Cette déclaration se fait via son espace éditeur.

Contrôle et certification :

L'ACPM dans son rôle de tiers certificateur contrôle la véracité des chiffres de fréquentation agrégés au niveau régional. Une fois l'audit validé, une annexe géographique sera apposée au procès-verbal. Elle doit accompagner la demande d'habilitation.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE							
FREQUENTATION PAR DEPARTEMENT <small>Sous la responsabilité de l'éditeur</small>			FREQUENTATION PAR REGION <small>Certifiée ACPM-OJD</small>				
01 Ain	19 156	0,17%	51 Marne	29 298	0,26%	AUVERGNE - RHONE-ALPES	438 343
02 Aisne	25 917	0,23%	52 Haute-Marne	5 634	0,05%	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE	126 206
03 Allier	13 522	0,12%	53 Mayenne	60 484	0,55%	BRETAGNE	578 073
04 Alpes-de-Haute-Provence	20 263	0,18%	54 Meurthe-et-Moselle	161 139	1,43%	CENTRE - VAL DE LOIRE	160 012
05 Hautes-Alpes	3 381	0,03%	55 Meuse	38 313	0,34%	CORSE	7 888
06 Alpes-Maritimes	24 791	0,22%	56 Morbihan	122 826	1,09%	GRAND EST	553 282
07 Ardèche	10 142	0,09%	57 Moselle	67 611	0,60%	HAUTS-DE-FRANCE	455 247
08 Ardennes	6 761	0,06%	58 Nièvre	7 888	0,07%	ILE DE FRANCE	4 716 984
09 Ariège	27 044	0,24%	59 Nord	127 324	1,13%	NORMANDIE	1 339 822
10 Aube	11 268	0,10%	60 Oise	76 626	0,68%	Nouvelle Aquitaine	739 211
11 Aude	29 298	0,26%	61 Orne	218 608	1,94%	Occitanie	1 027 684
12 Aveyron	27 044	0,24%	62 Pas-de-Calais	164 520	1,46%	PAYS DE LA LOIRE	709 913
13 Bouches-du-Rhône	102 543	0,91%	63 Puy-de-Dôme	38 313	0,34%	PACA	447 359
14 Calvados	262 556	2,33%	64 Pyrénées-Atlantiques	65 357	0,58%	DOM TOM FRANCE	
15 Cantal	12 395	0,11%	65 Hautes-Pyrénées	21 410	0,19%	AUTRES DEPARTEMENTS	
16 Charente	21 410	0,19%	66 Pyrénées-Orientales	26 171	0,25%	TOTAL VISITES HEBDOMADAIRES MOYENNE FRANCE (sur la période de contrôle)	11 300 824
17 Charente-Maritime	55 216	0,49%	67 Bas-Rhin	176 915	1,57%		
18 Cher	11 268	0,10%	68 Haut-Rhin	24 791	0,22%		
19 Corrèze	7 888	0,07%	69 Rhône	185 930	1,65%		
2A Corse-du-Sud	4 507	0,04%	70 Haute-Saône	7 888	0,07%		
2B Haute-Corse	3 381	0,03%	71 Saône-et-Loire	19 156	0,17%		
21 Côte-d'Or	22 537	0,20%	72 Sarthe	78 879	0,70%		
22 Côtes-d'Armor	131 841	1,17%	73 Savoie	14 649	0,13%		
23 Creuse	19 156	0,17%	74 Haute-Savoie	32 679	0,29%		
24 Dordogne	21 410	0,19%	75 Paris	2 627 809	23,32%		
25 Doubs	25 917	0,23%	76 Seine-Maritime	534 126	4,74%		
26 Drôme	27 044	0,24%	77 Seine-et-Marne	288 473	2,56%		
27 Eure	200 579	1,78%	78 Yvelines	246 780	2,19%		
28 Eure-et-Loir	34 032	0,31%	79 Deux-Sèvres	19 156	0,17%		
29 Finistère	127 334	1,13%	80 Somme	60 850	0,54%		
30 Gard	38 313	0,34%	81 Tarn	49 581	0,44%		
31 Haute-Garonne	472 149	4,19%	82 Tarn-et-Garonne	39 440	0,35%		
32 Gers	41 963	0,37%	83 Val	43 947	0,39%		
33 Gironde	411 299	3,65%	84 Vaucluse	252 414	2,24%		
34 Hérault	187 057	1,66%	85 Vendée	176 915	1,57%		
35 Ille-et-Vilaine	196 072	1,74%	86 Vienne	18 030	0,16%		
36 Indre	7 888	0,07%	87 Haute-Vienne	6 761	0,06%		
37 Indre-et-Loire	32 679	0,29%	88 Vosges	31 552	0,28%		
38 Isère	46 201	0,41%	89 Yonne	13 522	0,12%		
39 Jura	27 044	0,24%	90 Territoire de Belfort	2 254	0,02%		
40 Landes	36 059	0,32%	91 Essonne	109 304	0,97%		
41 Loir-et-Cher	36 059	0,32%	92 Hauts-de-Seine	847 389	7,52%		
42 Loire	19 156	0,17%	93 Seine-Saint-Denis	250 160	2,22%		
43 Haute-Loire	19 156	0,17%	94 Val-de-Marne	152 124	1,35%		
44 Loire-Atlantique	300 868	2,67%	95 Val-d'Oise	194 945	1,73%		
45 Loiret	37 186	0,33%	971 Guadeloupe				
46 Lot	64 230	0,57%	972 Martinique				
47 Lot-et-Garonne	57 469	0,51%	973 Guyane				
48 Lozère	2 254	0,02%	974 La Réunion				
49 Maine-et-Loire	86 767	0,77%	975 Mayotte				
50 Manche	123 953	1,10%	AUTRES DEPARTEMENTS				



OBSERVATIONS
période contrôlée : juillet à décembre 2019

ACPM OJD

L'ACPM OJD a contrôlé la fréquentation du site web en accord avec la procédure définie par son Règlement d'Application pour la certification des sites web. À l'issue de ce contrôle, il apparaît que les chiffres de fréquentation déclarés par le site web traitent une réalité également constatée par le contrôle, et ne révèlent pas d'anomalie dans la mesure.

Stéphane BODIER
Directeur Général

Jean-Paul DIETSCH
Directeur Général Adjoint

Mélanie FERNANDEZ
Contrôleur OJD

* Option payante : 364€ H.T par Annexe pour un an de contrôle en plus de la cotisation site.

La certification ACPM : socle de la méthodologie des mesures d'audience

Les chiffres de fréquentation, certifiés par l'ACPM, sont utilisés comme socle dans la méthodologie des études d'audience de référence : One Next de l'ACPM, Internet Global de Médiamétrie, Kantar.

Face à la multiplication et à la granularité des usages numériques, l'hybridation des données panel avec les données de fréquentation (site centric) est devenue incontournable. L'alliance de ces deux sources de données complémentaires permet aux instituts de proposer des études d'audience fiables et robustes. C'est pourquoi, l'ACPM collabore avec Médiamétrie et Kantar.

(+) Tout support certifié bénéficie automatiquement des bénéfices de l'hybridation, grâce aux échanges de données mis en place par l'ACPM avec les principaux instituts d'étude.

OneNext



Mediametrie

KANTAR

TARIFS SITES

“Sites” Web Fixes, Mobiles* et AMP** 2021 (en € Hors Taxes)

* Sites optimisés pour les mobiles et tablettes

** Contenus éditoriaux produits et brandés par l'éditeur mais diffusés hors de ses supports digitaux

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT DE DOSSIER : 500 € H.T.

DROIT FIXE <i>(Annuel par Éditeur)</i>	750 € H.T.
---	------------



DROIT PROPORTIONNEL EN VISITES <small>(basé sur le 1er P.V. mensuel établi du site principal, de l'éditeur puis sur la moyenne de l'année précédente)</small>	TRANCHE PAR VISITE MENSUELLES	COÛT ANNUEL
		de 1 à 1 000 000
	de 1 000 001 à 5 000 000	3 153 €
	de 5 000 001 à 10 000 000	5 728 €
	plus de 10 000 000	8 064 €

Exemple : Un site avec -> 450 000 visites/mois -> **2 621 €** (Droit Fixe + Droit Proportionnel)



FRAIS LIÉS AUX CONTRÔLES DE SITES SUPPLÉMENTAIRES PAR ÉDITEUR <i>(Annuel par Éditeur)</i>					
Forfaits liés au niveau de Droit Proportionnel de l'éditeur	1° Site sup.	2° Site sup.	3° Site sup.	4° Site sup.	5° Site et +.
< 1 million de Visites	1 172 €	939 €	707 €	589 €	589 €
> 1 million de Visites	1 404 €	1 172 €	939 €	707 €	589 €
> 5 millions de Visites	1 757 €	1 404 €	1 172 €	939 €	589 €
> 10 millions de Visites	1 848 €	1 520 €	1 172 €	939 €	589 €

Le site de référence pour le calcul du barème est celui qui a le plus de visites.

TARIFS APPLIS

“Applications” Mobiles ou Tablettes 2021 (en € Hors Taxes)

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT DE DOSSIER : 250€ H.T.

DROIT FIXE <i>(Annuel par Éditeur)</i>	750 € H.T.
---	------------



FRAIS LIÉS AUX CONTRÔLES D'APPLICATIONS PAR ÉDITEUR <i>(Annuel par Éditeur)</i>	
Entre 1 et 5 applications	783 €
Entre 6 et 10 applications	527 €
Entre 11 et 15 applications	372 €
Entre 16 et 25 applications	214 €
> 25 applications	160 €

OUTILS DE MESURES LABELLISÉS POUR SITE

“Sites” Web Fixes, Mobiles* et AMP** 2021

** Sites optimisés pour les mobiles et tablettes*

*** Contenus éditoriaux produits et brandés par l’éditeur mais diffusés hors de ses supports digitaux*

SOCIÉTÉ	OUTILS DE MESURE	CONTACT	
AT Internet	ANALYSER	Mme Samia Abara Basly	06 20 02 69 63 Samia.AbaraBasly@atinternet.com
Google	GOOGLE ANALYTICS PREMIUM	Romuald Deloumeaux	06 77 69 60 25 rdeloumeaux@google.com
IDFR	WYSISTAT	M. Laurent Naigeon	03 81 40 20 80 lnaigeon@idfr.net
Net Solution Partner (NSP)	SMARTPROFILE	M. Julien Musso	01 42 15 12 43 jmusso@nsp-fr.com

* Uniquement les versions professionnelles ont été labellisées et donnent droit à prétendre à la certification ACPM/OJD.

OUTILS DE MESURES LABELLISÉS POUR APPLIS

“Applications” Mobiles ou Tablettes 2021

SOCIÉTÉ	OUTILS DE MESURE	CONTACT	
AT Internet	ANALYSER	Mme Samia Abara Basly	06 20 02 69 63 Samia.AbaraBasly@atinternet.com
Google	GOOGLE 360	Maxime Voegeli	06 35 42 73 73 mvoegeli@google.com
IDFR	WYSISTAT	M. Laurent Naigeon	03 81 40 20 80 lnaigeon@idfr.net

* Uniquement les versions professionnelles ont été labellisées et donnent droit à prétendre à la certification ACPM/OJD.

CERTAINS SITES ET APPLIS
QUI NOUS ONT REJOINT

Closer



© GIBBS & SAVOIR



L'ÉQUIPE



**Télé
Loisirs**



Femme Actuelle
le mag

ACPM

FRÉQUENTATION



Pour toutes informations complémentaires,
n'hésitez pas à nous contacter :

frequentation@acpm.fr

Mathilde JEHAN
Caroline JOTTRAS
Brittany BELLE